

## **Politique contre le plagiat**

La revue *Tangence* refuse toute forme de plagiat, qu'il s'agisse d'un article complet ou d'une partie d'article.

Le plagiat, tel que nous le définissons, consiste à reprendre en tout ou en partie le contenu de l'article ou du travail d'un autre auteur sans lui en donner le crédit par le moyen d'une référence explicite.

Tout article plagié ou contenant des passages plagiés sera refusé pour publication, retiré de la revue, s'il a déjà été publié, et il sera interdit à l'auteur de soumettre à nouveau un article à la revue.

De plus, si une référence manquante est remarquée par un évaluateur, l'auteur devra effectuer la correction avant la publication sous peine de voir son article refusé.

L'équipe de *Tangence* utilise divers logiciels, tel Compilatio, pour détecter le plagiat dans les textes qui lui sont confiés.